

# DEMAIN GENÇAY

JOURNAL MUNICIPAL - MAI 2008

## ÉDITORIAL

Une nouvelle équipe a été mise en place à la suite des dernières élections municipales. Je voudrais en premier lieu remercier tous ceux qui nous ont fait confiance en élisant dès le premier tour la totalité de ceux qui se présentaient à mes côtés. Je veux dire aussi à ceux qui avaient fait un autre choix, ce que tout démocrate comprend parfaitement, qu'ils bénéficieront du même respect et de la même attention que tout citoyen de Gençay est en droit d'attendre du maire et des élus municipaux.

La tâche du maire se décline principalement à deux niveaux: il faut d'abord se préoccuper de l'immédiat et répondre au jour le jour aux multiples problèmes plus ou moins importants qui se présentent. Il faut ensuite, et c'est tout aussi important, préparer l'avenir de notre ville et réfléchir à ce qu'elle sera dans les dix ou vingt ans qui viennent. A ce niveau, je souhaiterais pouvoir mieux associer à la réflexion les habitants de Gençay qui le souhaitent, même si, en dernier lieu, c'est le conseil municipal qui prendra ses responsabilités et décidera.

Le premier gros dossier concernera les conditions de circulation, de stationnement et de sécurité dans la ville. 75% de ceux qui ont répondu au questionnaire que nous avons distribué avant les élections ont abordé ces questions. Une étude a été confiée à Madame Geneviève SABELLE, architecte urbaniste, membre du cabinet ECP Urbanisme de Poitiers. Outre le conseil municipal qui suit de près l'ensemble de ce projet, il a été décidé de mettre en place un atelier de concertation extérieur au conseil et rassemblant des personnes représentant la diversité des catégories socioprofessionnelles et des associations concernées par ces questions. Cet atelier comprendra entre 15 et 20 personnes de façon à pouvoir travailler efficacement. Après une phase de diagnostic qui durera deux mois, un avant-projet sera rédigé et présenté publiquement au cours du mois de septembre prochain. Ensuite, le projet définitif sera mis au point avec une programmation de travaux étalée sur quelques années en fonction de nos possibilités financières.

Enfin, je précise que, comme mon prédécesseur, je reçois sur rendez-vous le matin à la mairie. Les adjoints peuvent aussi vous recevoir sur rendez-vous. Il suffit de s'adresser au secrétariat de la mairie.

Jean CRESPIEN

## SOMMAIRE :

### Municipalité :

Maire, adjoints  
délégués; commissions,  
équipe municipale :

pages 2 et 3

### Délibérations :

Subventions, arrêtés

page 4

### Citoyenneté :

Affichage sauvage

Votre avis nous intéresse

page 5

### Animations sportives :

page 6

### Informations pratiques :

page 7

### Travaux :

pages 8 et 9

### Informations diverses :

Bulletin, état civil,  
associations, ...

page 10

### Patrimoine

page 11

### Manifestations à venir :

page 12



**M. Jean CRESPIN, maire**  
reçoit tous les jours ouvrables, de 10 heures à 11 heures.  
Prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

**M. Guy BOUCHET, 1er adjoint**

Travaux publics , coordinateur du personnel masculin

**Mme Annie FULIGNI, 2è adjointe**

Vie scolaire et périscolaire, petite enfance, sport, solidarité  
Coordinatrice du personnel féminin

**Mme Monique GUILLEMINAUD, 3è adjoint**

Affaires immobilières et juridiques

**Mme Dominique NEVEUX, 4è adjointe**

Tourisme, patrimoine, citoyenneté, communication

**M. François GUYOT, 5è adjoint**

Voirie et assainissement

Réception sur rendez-vous : contacter le secrétariat de mairie

**DÉLÈGUES DES SYNDICATS  
et ORGANISMES INTERCOMMUNAUX :**

**Pays civraisien:**

MM. Crespin Jean et Bouchet Guy .

Suppléants : MM. Chevrier Jean-Jacques et Elias Jacques

**Communauté de communes:**

MM. Crespin Jean et Bouchet Guy .

Suppléants : Mme Guilleminaud Monique et M. Ferron Claude

**S.I.V.M. Gençay - Saint Maurice :**

MM. Crespin Jean, Bouchet Guy, Chevrier Jean-Jacques

**Syndicat d'alimentation en eau:**

MM. Crespin Jean, Elias Jacques, Guyot François

**Syndicat de la perception:**

M. Crespin Jean et Mme Biais Martine

**S.I.S.I.S.:**

MM. Crespin Jean, Denis Robert, Demellier Jacques, Guichard Francis

**Syndicat du collège :**

MM. Crespin Jean et Berger Jean

**Syndicat Val de Clouère :**

MM. Chevrier Jean-Jacques et Guichard Francis

**Régie électricité:**

MM. Demellier Jacques, Elias Jacques

**S.I.M.E.R.:**

MM. Elias Jacques, Guyot François

**Vienne Services:**

MM. Crespin Jean et Bouchet Guy

**S.I.V.E.E.R.:**

MM. Bouchet Guy et Demellier Jacques

**Restaurant du cœur, Banque alimentaire :**

Mmes Fuligni Annie et Pineau Christelle

**A.D.M.R. :** Mme Fuligni Annie

**A.C.C.O.R. :** Mme Renault Magguy

**Office de Tourisme :** Mme Neveux Dominique

**Comité de Jumelage :** Mme Neveux Dominique

**Correspondant Défense :** M. Bock François



**COMMISSIONS :**

**Finances et plans :**

Mmes et MM. Fuligni Annie, Guilleminaud Monique, Biais Martine, Bouchet Guy, Bock François, Ferron Claude, Hippeau Bernard.

**Travaux publics, bâtiments,  
éclairage, cimetière :**

MM. Bouchet Guy, Chevrier Jean-Jacques, Demellier Jacques., Elias Jacques, Ferron Claude, Guyot François

**Locations :**

Mmes Guilleminaud Monique (logements municipaux), Pineau Christelle, MM. Guichard Francis (salle des fêtes), Lelong Arnaud

**Scolarité, petite enfance, sport:**

Mmes et MM. Fuligni Annie, Haberbusch Valérie, Pineau Christelle, Berger Jean, Lelong Arnaud

**Culture, patrimoine, tourisme :**

Mmes et MM. Neveux Dominique, Biais Martine, Fuligni Annie, Bock François, Chevrier Jean-Jacques

**Commerce, artisanat, foires et marchés :**

Mmes et MM. Pineau Christelle, Demellier Jacques, Guyot François

**Gestion du personnel :**

Mmes et MM. Fuligni Annie, Guilleminaud Monique, Bouchet Guy, Guyot François, Lelong Arnaud

**Matériel et véhicules :**

MM. Ferron Claude, Guichard François

**Urbanisme, espaces verts:**

Mmes et MM. Fuligni Annie, Guilleminaud Monique, Pineau Christelle, Bock François, Chevrier Jean-Jacques, Lelong Arnaud

**Information, communication :**

Mmes et MM. Neveux Dominique, Biais Martine, Chevrier Jean-Jacques, Ferron Claude

**Fêtes et cérémonies:**

MM. Bock François, Elias Jacques

**Commission d'appel d'offres :**

Mmes et MM. Fuligni Annie, Bouchet Guy, Hippeau Bernard. Suppléants : Bock François, Elias Jacques, Ferron Claude

**C.C.A.S. :**

Mmes et MM. Guilleminaud Monique, Bouchet Guy, Demellier Jacques, Denis Robert





Josette THOUVENIN, rédacteur principal  
 Marie-Christine GOUAULT, agent technique  
 Valérie GIRAULT, agent technique  
 Christelle PAUMARD, agent administratif territorial  
 Martine MATEO, agent technique



Guilène JOUVANNEAU, A.T.S.E.M.  
 Odile BEAUME, A.T.S.E.M.  
 Sandra AYRAULT, agent administratif territorial  
 Sébastien VIGNAULT, agent technique



*Une commune, c'est toute une équipe  
qui travaille, au quotidien, avec la municipalité.*



Sandra PERRON,  
 animatrice bibliothèque  
 Alexandra SAGNOLE,  
 éducatrice A.P.S. (sports)



Chantal BOUFFET,  
 Claudie UVETEAU,  
 agents techniques

Nicolas ROGEON,  
 Alexandre REBROTEAU,  
 Dominique BOUCHET,  
 Jacky GUICHARD,  
 agents techniques

ATSEM: agent technique spécialisé école maternelle



# DÉLIBÉRATIONS

## DÉLIBÉRATIONS

Gençay Demain  
Page 4

### SUBVENTIONS

Les subventions aux associations locales ont été votées le 14 mars dernier.

Comme pour les années passées, il a été tenu compte, pour l'attribution des sommes ci-contre, de différents facteurs, notamment du nombre d'adhérents résidant dans la commune et de **l'implication de l'association dans la vie communale.**

Ces subventions, accordées par principe, supposent cependant que les associations concernées en aient fait au préalable la demande : les imprimés sont à retirer en **début d'année civile** au secrétariat de mairie, et à renseigner avec précision. Nous envisageons de les distribuer désormais aux responsables de ces associations lors de la traditionnelle cérémonie des vœux début janvier.

Certaines associations perçoivent, en outre, une aide substantielle par le biais des agents municipaux : entretien de locaux, prêt de véhicules, ...

Cette aide, qui n'apparaît pas dans les chiffres ci-contre, a cependant un coût pour la collectivité.

A.C.Gencéen Basket	550 €
A.C.C.A	400 €
A.P.E. Collège	100 €
A.P.E. Primaire et maternelle	600 €
A.C.Gencéen Judo	700 €
A.C.C.O.R	30 €
Amicale Pompiers	300 €
Ass Val des Sources	300 + 200 (sono) €
A.D.M.R.	1500 €
Ass sportive du Collège (U.N.S.S.)	350 €
Athlétic club Foot	350 €
Amis du Vieux Château	600 €
Amitiés Guinée	300 €
Ass Résidents Foyer Logement	150 €
Banque alimentaire	30 €
Bibliothèque départementale	170 €
Centre culturel la Marchoise	6500 €
Cinéma de Gençay	3000 €
Circuit des abbayes	15 €
Comité de Jumelage	500 €
Commerçants non Sédentaires	300 €
Compagnons de la Clouère	500 €
Concert Pays civraisien	203 €
Concert en Vienne	203 €
Club Pétanque	100 €
Donneurs de sang	100 €
Familles Rurales	300 €
Fond Solidarité	200 €
Foyer Collège	350 €
Karaté club Gençay	100 €
S.L.C Gençay	500 €
Sécheresse 2003	80 €
Tanche de la Clouère	120 €
Tennis Club Gençay	1600 €
Union Musicale La Liberté	100 €
Volley Loisir Détente	200 €

### ARRÊTÉS MUNICIPAUX :

Considérant les réunions de jeunes sous les halles, lieu réservé au marché alimentaire, qui favorisent des nuisances sonores, notamment en période nocturne,

Considérant l'augmentation de ramassage de verres brisés, plastiques et cannettes d'aluminium dans certains endroits de la ville, en particulier dans certains lieux ouverts et sous les halles, ces débris constituant un danger pour les enfants et les piétons,

Considérant les interventions effectuées par les services de gendarmerie pour ces motifs,

Considérant qu'il appartient au maire de prendre toute mesure de sécurité publique,

Il a été décidé :

#### Consommation d'alcool sur la voie publique :

La consommation d'alcool sera interdite sur les voies publiques, les champs de foire et sous les halles de jour comme de nuit. Des dérogations pourront être accordées pour les fêtes et manifestations.

#### Circulation et stationnement des deux roues sous les halles :

La circulation et le stationnement des deux roues sont interdits sous les halles, place du marché, de jour comme de nuit.

Le non respect de ces arrêtés sera constaté par procès-verbal et puni de l'amende prévue pour les contraventions de 1ère classe.

Monsieur le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution de ces arrêtés.



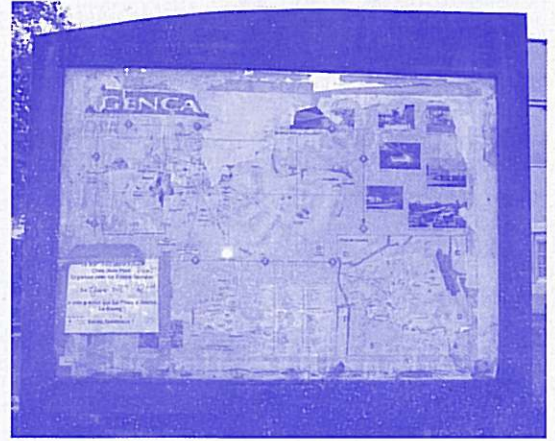
## AFFICHAGE SAUVAGE...

Voilà les conséquences de l'affichage sauvage...  
Et c'est pire... en couleurs !

Le panneau informatif, financé par la Communauté de Communes et qui, tout en agrémentant la place du champ de foire, présentait aux visiteurs de passage les qualités de notre commune, a été très vite détérioré par un affichage « sauvage », du côté « carrefour ».

Nous sommes donc obligés de l'enlever puisqu'il donne désormais une mauvaise image de marque de notre cité !

D'autant, bienheureux hasard de la prise de vue, qu' on n'hésite même plus à afficher directement sur le plan !



Certes, il nous faut réfléchir à des lieux, légaux et autorisés pour ce type de publicité, quoiqu'on puisse se questionner aujourd'hui sur son efficacité, sans parler de l'aspect esthétique ! (voir ci-contre)

Rappelons que l'affichage ne doit pas dégrader le cadre de vie : loi du 29 12 1979 et du 2 2 1995.

Il est interdit sur toute installation privée, sur les bâtiments et le mobilier publics. Quant aux contrevenants, ils s'exposent à des amendes, pouvant aller jusqu'à 750 euros !

## Votre avis nous intéresse...

Dans la continuité du questionnaire diffusé pendant la campagne électorale, nous avons pensé vous laisser un espace de parole. Nous avons besoin de tous les avis pour continuer à améliorer la vie quotidienne dans notre cité. Vos remarques, vos suggestions, formulées sur cet espace de parole, à déposer ou à adresser à la mairie, seront les bienvenues...

M., Mme, Melle .....

(adresse) .....

.....

.....

.....

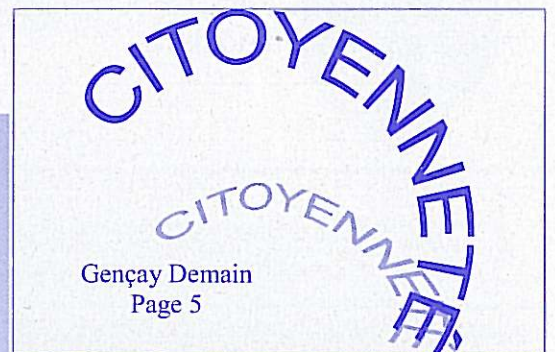
.....

.....

.....

.....

.....





# ANIMATIONS

Gençay Demain  
Page 6

N'oubliez pas...  
**Samedi 7 Juin, au complexe sportif**  
**Fête du sport et des associations**

## ÉTÉ SPORTIF

Comme les années précédentes, des activités sportives variées seront proposées aux jeunes du mardi 15 juillet au jeudi 14 août inclus, au complexe sportif de Gençay.

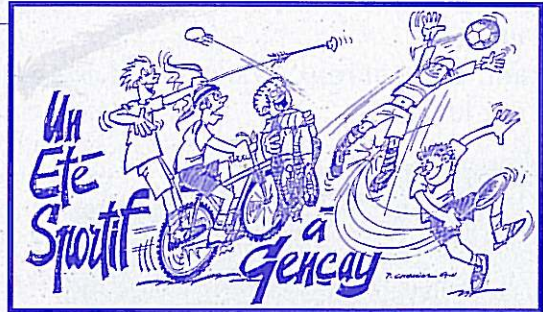
Elles seront assurées par notre animatrice Alexandra Sagnole, en partenariat avec des bénévoles des clubs sportifs locaux.

Un tract informatif sera distribué courant juin dans les établissements scolaires. On pourra également se le procurer au secrétariat de mairie et à l'office de tourisme.

## « SPORT POUR TOUS »

L'animation sportive proposée pendant les vacances de printemps, du 15 au 18 avril, **gratuite**, animée par Alexandra Sagnole, notre animatrice, aidée par Simon Gilles, bénévole du club de tennis, a rencontré un franc succès chez les 7-11 ans puisque la journée la moins fréquentée a concerné 17 enfants, contre 21 pour la plus fréquentée.

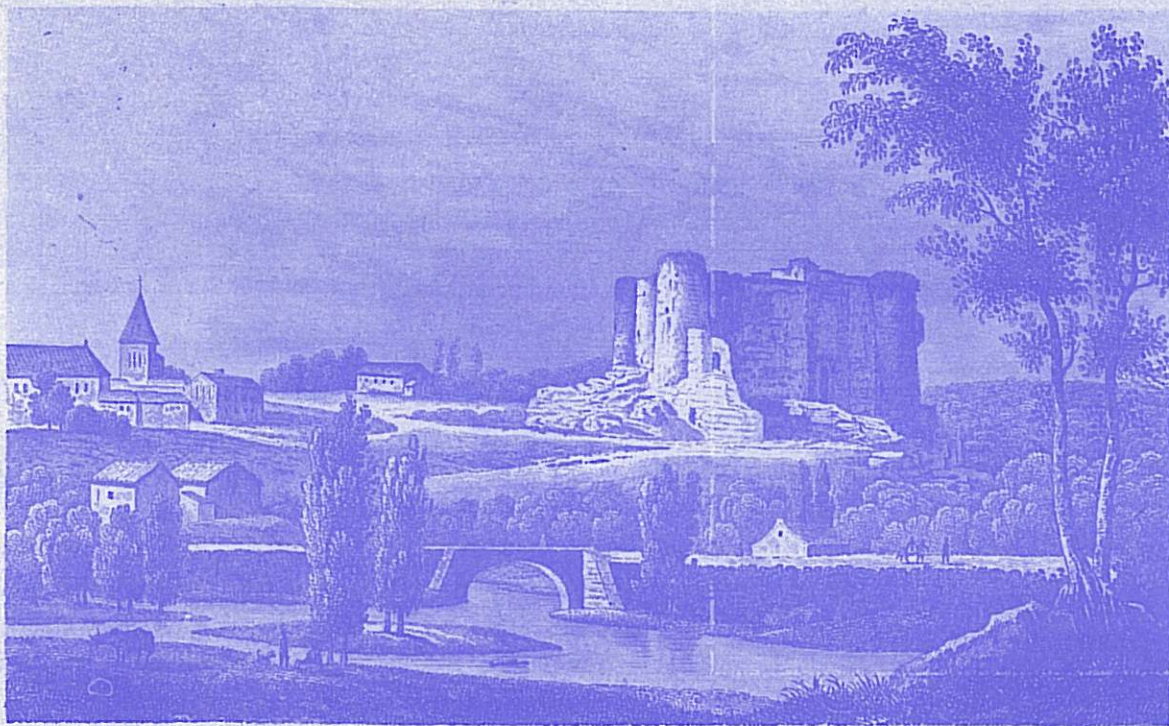
Le seul regret concerne les « Grands » (12 ans ou plus) qui boudent ces activités telles que : badminton, tennis, peteca, hand, basket, foot, ultimate, jeux dans le dojo, thèque, et jeux traditionnels.



## PISCINE

Elle sera ouverte au public du dimanche 29 juin au dimanche 31 août.

Horaires : du lundi au samedi, (sauf jeudi, jour de fermeture) :  
10 h à 12 h et 13 h à 19 h. Dimanche : 10 h à 12 h et 14 à 19 h.  
Le créneau 13 h /14 h est réservé aux adultes.



Planck de J.

Schroeder sc.

CHATEAU DE GENÇAY.



# INFO PRATIQUE

Gençay Demain  
Page 7

## SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Il est ouvert au public  
du lundi au vendredi,  
de 8 heures à 12 heures,  
de 13 heures à 17 heures

## PERMANENCES :

**M. Jean Michel CLÉMENT**, député,  
reçoit, à la permanence au Foyer loge-  
ment, sur rendez-vous, le dernier jeudi  
du mois. Tél : 05.49.03.16.38

**Assistante sociale**,  
tous les jeudis, de 9 à 12 heures

**Vienne - Habitat**,  
le dernier jeudi du mois,  
de 9 heures à 11 heures 30

**P.A.I.O., ALIZEE, Direction du  
travail, ...sur rendez-vous**

### Mairie annexe :

#### M.S.A.

1er lundi du mois,  
de 14 heures à 16 heures

#### M.S.A (assistante sociale)

les jeudis de foire,  
de 10 à 12 heures,  
sur rendez-vous

### P.M.I. :

#### Consultation des nourrissons :

Elles ont lieu le premier jeudi du mois,  
à l'ancienne mairie (1er étage).  
Prendre rendez-vous auprès du secrétariat  
de l'U.T.I.S.S. de Civray, au : 05 49 87 01 35

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

### Pour enfants et adultes :

Albums,  
Romans,  
B.D.,  
Documentaires,  
Revue,  
Biographies,  
Essais ...



### Horaires :

Mercredi : de 16 h 00 à 18 h 00  
Samedi : de 10 h 00 à 12 h 00  
(fermé le mercredi des vacances)

12, route de Civray

**Abonnement  
annuel (octobre) :**  
**5 € par famille**

## DÉCHETTERIE de la COMMUNAUTÉ :

Lundi - Mercredi - Samedi

Été : du 1er avril au 30 septembre  
de 9 h 00 à 12 h 00, de 14 h 30 à 18 h 30

### RAPPEL :

#### ACTIVITÉS BRUYANTES :

Elles ne sont tolérées que :

Les jours ouvrables : 8h30 -12h00  
et 14h30 -19h30

Samedis : 9h00 -12h00  
et 15h00 - 19h00

Dimanches 10h00 - 12h00  
et jours fériés :



« Bruits de voisinage »  
Plaquette à votre  
disposition en mairie

### BORNE VITALE :

Caisse primaire d'Assurance Maladie : dans les pharmacies

### CONSULTER LE CADASTRE...

C'est désormais possible en allant sur le site :  
[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

### DÉCLARATION DE RESSOURCES À LA C.A.F.

C'est votre déclaration de revenus 2007 ( à envoyer avant le 31 mai)  
qui permettra à la caisse d'allocations familiales de calculer les  
droits des allocataires pour 2009.

## JOURNAUX LOCAUX : VOS CORRESPONDANTS

### Centre-Pressé :

Jacky LIEGE  
Téléphone-fax : 05.49.29.35.25  
[jackie.liege@wanadoo.fr](mailto:jackie.liege@wanadoo.fr)

### Nouvelle République et L'Avenir :

Bernard GUYOT  
Téléphone : 05.49.59.42.73  
[mauvonne@wanadoo.fr](mailto:mauvonne@wanadoo.fr)



## PLAN DE CIRCULATION :

C'est un de nos projets principaux ; il a de ce fait, été abordé dans l'éditorial.

Dans le cadre du S.I.V.M. :

## STATION D'ÉPURATION :

L'étude d'implantation de la nouvelle station est en cours.

## PLAN D'EAU :

Les responsables travaillent sur l'aménagement paysager : mobilier, plantations...

## VOIRIE :

### Trottoirs :

la 1ère tranche de réfection va concerner les cités des Ormes, des Grandes Brandes et la rue de la Fontaine.

### Giratoire de St Avold :

pose d'un enduit bi-couche rose.

## CHANTIER DE LA GRANDE BORNE :



En vue du futur lotissement, un chantier de viabilisation est en cours, nécessitant une tranchée assez profonde et dangereuse.

Ces travaux vont constituer une gêne pour les promeneurs qui utilisent ce chemin, pendant environ un mois, suivant la météo !

Nous les remercions de leur compréhension.

Par la suite, la voie d'accès de la départementale au lotissement sera aménagée : un aménagement piétonnier est prévu sur le bord de la départementale, de la rue Fernand Duclaud au chemin de la Grande Borne.

# TRAVAUX

# TRAVAUX

Gençay Demain  
Pages 8 et 9

## PLACE ÉMILIEN FILLON :



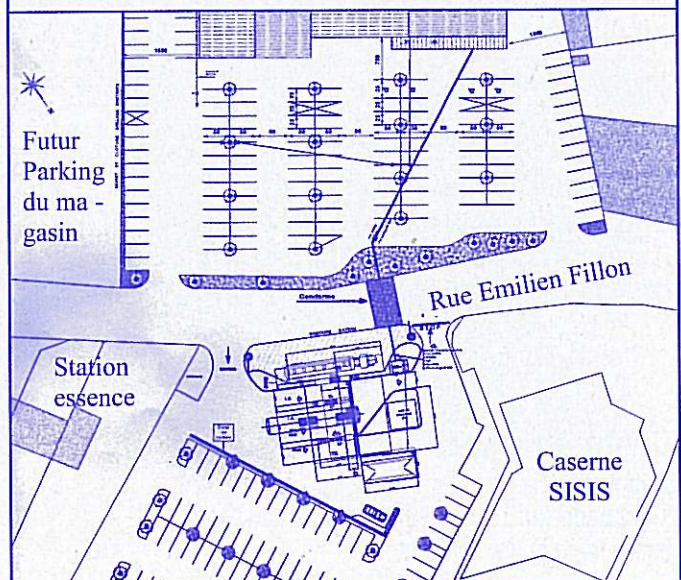
Des travaux importants ont attiré l'attention de très nombreux curieux lors de la foire du 10 avril dernier. Une explication s'impose pour mieux comprendre ce qui se passe.

La « station essence » Intermarché va être déplacée sur le domaine public, en contrepartie d'une redevance d'occupation.

La commune reste propriétaire du terrain et peut, à tout moment, mettre fin à cette convention précaire.

Le nombre de places de parking reste inchangé.

*Plan des futures installations :*





## BÂTIMENTS / ENTRETIEN:

### Bibliothèque :

Les agents municipaux isolent actuellement une partie de la toiture ; sont prévus également la pose de cloisons dans la cage d'escalier et le nettoyage de la façade.

### Salle du Château d'eau :

L' aménagement acoustique de cette salle va être réalisé. Les portes d'entrée seront remplacées.

### Salle des fêtes :

Nous allons procéder à la réfection de la façade, du côté du plan d'eau ; il est également prévu de revoir l'éclairage intérieur et d'acheter du mobilier.

### Tennis :

Va être mis en place un chauffage dans les locaux du club house et l'emplacement du compteur électrique sera modifié.

### Halles :

Dans l'immédiat, nous allons procéder à la pose de nouvelles prises électriques et vérifier les installations existantes, pour une meilleure alimentation des commerçants non sédentaires les jours de foires et marchés.

### Ascenseurs :

Nos bâtiments disposent de 4 ascenseurs, installés au fur et à mesure des constructions ou aménagements antérieurs, chacun doté d'un contrat de maintenance particulier. Ces contrats vont être renégociés en un seul.

### Audit énergétique :

Cet audit s'inscrit dans le programme de la commission européenne qui a fixé à l' horizon 2020 les objectifs de :

- 20% d' économie d'énergie
- 20% de part d'énergie renouvelable dans la consommation
- 20% de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

C'est un outil permettant aux maîtres d'ouvrage d'établir un schéma directeur des investissements appropriés.

Nous avons prévu de faire réaliser un audit énergétique au sujet des bâtiments municipaux.

Les premiers concernés sont la Mairie et la salle des fêtes.

## ASSAINISSEMENT :

### Du nouveau :

Depuis cette année, l'entretien du réseau « Eaux usées » est à la charge de la S.I.V.E.E.R. qui a passé une convention avec la commune de Gençay. Notamment, il a en charge de vérifier la conformité des branchements au réseau. Les particuliers et les lotisseurs doivent désormais en tenir compte.

### Route de Confolens et route de Couhé :

La mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales est à étudier en 2008.

## BÂTIMENTS / PROJETS:

### Gendarmerie :

Le projet d'une nouvelle gendarmerie est actuellement à l'étude.

### Petite enfance :

Le projet de construction d'un Pôle Multi - accueil Petite enfance », dans le cadre communautaire, est à l'étude lui-aussi.

Les locaux pourraient accueillir une halte-garderie (18 places), un « Point Rencontre », l'accueil de la P.M.I., ...

L'emplacement est encore à déterminer.

L'étude menée pour vérifier la cohérence de ce projet a été présentée aux aides-maternelles du secteur et aux élus le mardi 29 avril, à la salle des fêtes de Gençay.



## AU CHEVET DE LA BELLE :

*Actuellement, la portion de la rivière au lieu dit « La Folie » ne présente pas un écoulement naturel, ralenti en particulier par les barrages du pont de Gençay et de l'ancien moulin.*

*Ces ouvrages hydrauliques freinent la vitesse du courant et la stagnation de l'eau entraîne un envasement important du lit de cette rivière.*

*Une mauvaise oxygénation de l'eau explique les mauvaises odeurs en été.*

*Enfin, une augmentation artificielle du niveau de l'eau trop importante en été ne permet pas aux végétaux, le fétuque faux roseau par exemple, de s'installer en pied de berge pour protéger celle-ci de l'érosion.*

*Ces problèmes sont accentués par une forte baisse des débits en été...*

*Une meilleure gestion des niveaux d'eau apporterait une solution simple à ces désagréments.*

*La mairie de Gençay, en collaboration avec le Syndicat du Val de Clouère, aimerait donc tester, dès cet été, une gestion différente des niveaux d'eau, soit baisser d'environ 20 cm le niveau actuel de l'eau en été (hors sécheresse) afin de tenter de retrouver un écoulement de l'eau plus rapide (oxygénation de l'eau et développement de la végétation en pied de berge). En hiver, les barrages seront complètement ouverts pour favoriser un auto-curage du lit de la rivière (désenvasement naturel) sous l'effet du courant.*

*Nicolas Hutin*



# INFOS DIVERSES

Gençay Demain  
Page 10

## BULLETIN MUNICIPAL :

Les parutions restent fixées, pour le moment, à 2 par an : février-mars et septembre-octobre.

Les associations, établissements scolaires, ... peuvent déposer leurs articles (textes, photographies et tout document graphique) en mairie, à partir de début février ou fin août, soit directement au secrétariat, soit par mail : [mairiedegencay@wanadoo.fr](mailto:mairiedegencay@wanadoo.fr)

## ÉTAT CIVIL :

Nous ne sommes plus autorisés à communiquer les naissances, mariages et décès dans le bulletin municipal sans l'autorisation de la famille, ce qui induit des démarches fastidieuses.

Décision de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.)

## JUMELAGE et XXXVème anniversaire :

Du jeudi 1er au dimanche 4 mai, une délégation de Gençéens est allée commémorer le 35ème anniversaire du Jumelage à Brekerfeld.



Discours des maires et présidents des comités de jumelage lors de l'inauguration de l'exposition consacrée aux 35 ans, le 1er mai.

## JUMELAGE et concours :

Cette année, l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (O.F.A.J.) organise pour le 45ème anniversaire de sa création un concours, intitulé « Souvenirs d'Allemagne et vous, qu'avez-vous rapporté ? », ouvert à toutes les personnes résidant en France et en Allemagne, sans distinction d'âge.

Il suffit d'adresser la photographie d'un objet qui vous rappelle un séjour en Allemagne, effectué entre 1963 et 2008, et à nous raconter les souvenirs, rencontres, lieux ou événements que cet objet vous évoque, les sentiments ou émotions qu'il suscite en vous, encore aujourd'hui.

Photos et histoires, primées par un jury franco-allemand, seront exposées dans un ouvrage spécialement édité à cette occasion.

Prix : voyages et autres lots...

Date limite de participation : 1er juin 2008

Pour en savoir plus, se renseigner sur le site suivant : [www.ofaj-souvenir.org](http://www.ofaj-souvenir.org) ou sur le dépliant en dépôt au secrétariat de mairie.

## PLURISERVICES :

Cette association intermédiaire intervient sur 5 cantons, dont celui de Gençay, depuis 15 ans. Son activité : prêter de la main d'œuvre ».

Elle intervient auprès des collectivités, des particuliers, des associations.

Différents domaines sont concernés :

- ♦ ménage, repassage, couture, cuisine...
- ♦ Garde d'enfants, aide aux devoirs
- ♦ Jardinage, entretien d'espaces verts
- ♦ Travaux de bricolage

## PLURISERVICES INTÉRIM :

Cette entreprise de travail temporaire d'insertion propose des missions d'intérim pour les demandeurs d'emploi. Les entreprises, les artisans, les commerçants, les exploitations agricoles qui ont besoin de main d'œuvre ponctuellement : surcroît d'activité, congés, maladie ou autre, peuvent lui faire appel : toutes les démarches administratives sont effectuées par elle.

De même, tout demandeur d'emploi sur notre secteur peut s'inscrire lors de ses permanences effectuées au local de la Communauté de communes, .....

Pour tout renseignement :

contacter le 05 49 87 41 45, ou sur place :

27, place du Maréchal Leclerc, 86400 Civray

## ACHATS À DISTANCE et DÉLAI DE 7 JOURS

A partir du 1er juin prochain, le vendeur d'un produit acheté à distance, via téléphone, internet, ... doit le rembourser entièrement, ainsi que les frais de renvoi. s'il est retourné dans le délai légal de rétractation de 7 jours.



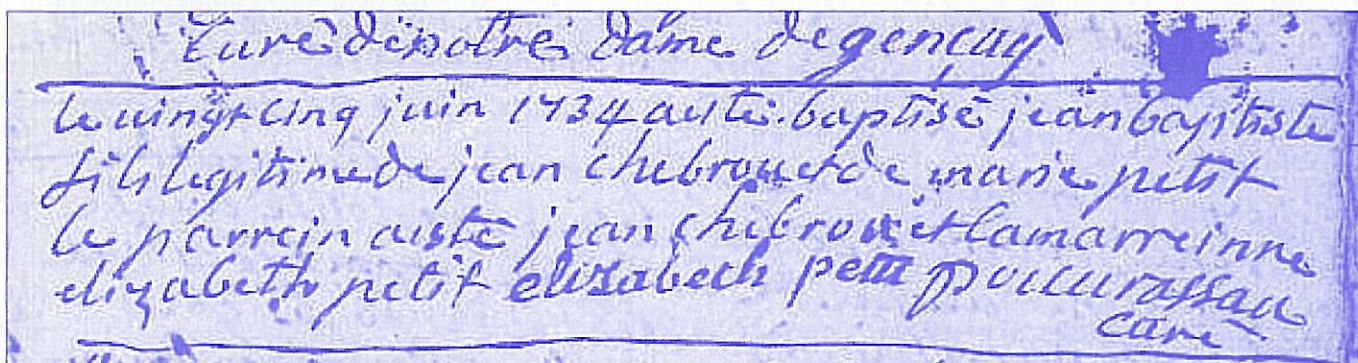
**POURQUOI GENÇAY  
 SE RETROUVE-T-IL LIÉ  
 À LA COMMÉMORATION  
 DU 4<sup>e</sup> CENTENAIRE  
 DE LA FONDATION DE QUÉBEC ?**

Il nous faut remonter un peu dans l'histoire de Gençay.

Au début du 18<sup>e</sup> siècle, vit dans la bourg de Gençay, Jean CHEBROUX, à la fois marchand, huissier, sergent royal et sacristain.

Après son veuvage, sa femme décédant à 20 ans après avoir accouché de son deuxième enfant, il épouse, en secondes noces, Marie PETIT, fille de Nicolas PETIT, tisserand, lequel deviendra en outre *roy de la Royauté des bacheliers et bachelières de la Vicomté de Gençay*, et de Marie BRUN.

De cette seconde union, naîtront plusieurs enfants, dont Jean-Baptiste, le 25 juin 1734.



Acte de baptême de Jean-Baptiste

Archives départementales de la Vienne

C'est à partir de lui que l'histoire outre atlantique va débiter...

En 1754, Jean-Baptiste devient une recrue de l'Armée de la Rochelle et de l'Île de Ré. Il s'embarque sur le navire *La Liberté*, dans le régiment de Berry. À cette occasion, il prend le surnom de *La Tendresse*. Arrivé au Canada durant les dernières années de la Nouvelle France, il s'est installé sur une terre dans la paroisse de Assomption, près de la rivière Ouareau, terre qui se retrouva par la suite dans la paroisse de Saint Paul, à la création de celle-ci, comme on la retrouve encore aujourd'hui.

Là, Jean CHEBROUX, dit *La Tendresse*, épousera en premières noces, le 19 octobre 1760, Agathe GAGNON, qui décèdera peu après la naissance de leur premier enfant. Le 18 février 1765, il épouse en secondes noces Marie-Madeleine JARRET, dit BEAUREGARD. De cette union, ils auront dix enfants dont trois décèderont en bas âge.

Jean CHEBROUX, dit *La Tendresse*, décèdera le 4 janvier 1801, dans la paroisse Saint Paul de Joliette au Québec.

Curieusement, ce n'est pas sous le nom de CHEBROUX que sa descendance va se perpétuer, mais sous celui de *La Tendresse*, appellation devenue aujourd'hui le patronyme de ses très nombreux descendants, tant au Canada que dans différents états des États-Unis.

Si, au cours d'un de vos voyages chez nos cousins d'Amérique, vous rencontrez un LATENDRESSE, sachez que vous serez en présence du descendant d'un ancien habitant originaire de Gençay.

C'est donc au Gencéen Jean CHEBROUX, dit *La Tendresse*, que Gençay doit d'être aujourd'hui associé à cette commémoration.

Jean-Jacques CHEVRIER





## MAI

- Le 8 : Cérémonies officielles  
 Le 17 : Rencontres Chorales  
 « Union musicale « La liberté »  
 Salle des fêtes de Gençay

### Pour les adeptes de la marche...

Marche nocturne , le 3 Mai , à Brion

Petites balades du Vendredi :

Le 4 juillet : Autour de la nature  
R.V. : 10 h devant l' O.T. de Gençay

Le 1er août :  
R.V. : 17 h30 devant l'O.T.

### LES TRADITIONNELLES GENCÉENNES

- Le 8 juin : St Secondin  
9 h : camping
- Le 6 juillet : Champagné
- Le 13 juillet : Gençay
- Le 3 août : Sommières
- Le 24 août : La Ferrière
- Le 21 septembre : Magné
- Le 12 octobre : Brion  
remise de la coupe

Pour accueillir les randonneurs, les élus des communes et les bénévoles de l'Office de Tourisme se mobilisent sur les sentiers : ravitaillement, pause café...

Les documents relatifs aux  
7 « Randos du Pays Civraisien »



sont disponibles  
à l'Office  
de  
Tourisme  
de Gençay.  
Tarif : 2 €



## SEPTEMBRE

- Le 12 : Belote des Aînés de Gençay  
Salle de Saint Maurice
- Du 17  
au 22 : Bourse de Loupiots  
Salle de Saint Maurice
- Le 27 : Pétanque  
Challenge Bégouin

## JUIN

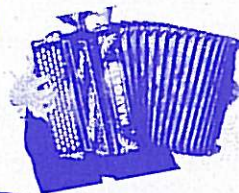


- Du 6  
au 22 : Tournoi de Tennis à Gençay  
Salle des fêtes de Gençay
- Le 7 : Fête du sport  
et des associations de Gençay  
Gymnase et terrains de sport
- Clôture des ateliers du CCLM  
Centre Culturel la Marchoise
- Le 15 : Salon du parfum  
Château de la Roche à Magné
- Le 21 : Fête de la Musique
- Le 28 : Barbecue Pétanque Gencéenne  
Salle du château d'eau Gençay
- Gala de Danse  
« Les Rythmiques de la Clouère »  
Salle des fêtes de Gençay
- Fin Juin \* : Hommage à Germain Brillant  
Exposition de photos et travaux au  
Centre Culturel et inauguration de  
la rue à son nom (\* : dates à préciser)

## JUILLET



- Le 5 : Braderie des commerçants  
U.C.I.A.L. et O.T. dans le bourg
- Le 13 : Feu d'artifice au plan d'eau
- Le 14 : Cérémonies officielles
- Le 16 : Marché des producteurs
- Le 26 : Pétanque :  
Challenge du souvenir



Le 27 :  
XIII<sup>e</sup> Festival  
de l'accordéon  
U.C.I.A.L.



## AOÛT

Le 2 : Nuit romane à Saint Maurice  
Pays civraisien

Du 7  
au 16 : XIV<sup>e</sup> Festival  
du Jeu  
traditionnel  
C.C.L.M.



- Le 10 : Grand prix cycliste  
Compagnons de la Clouère
- Le 15 : Fête du jeu  
C.C.L.M. au plan d'eau
- Le 30 : Tournoi de pétanque  
Maîtres joueurs